

[Text]

budgets will be submitted covering only to the end of the fiscal year.

Secondly, as Senator Frith has mentioned, there is a standing rule that requires that we will not offer to pay the expenses of witnesses unless we call those witnesses. This has been a bit of a fuzzy area in the past, where some committees have been paying witnesses who have, themselves, asked to come before the committee. Hopefully, that practice is over. If people request to come before the committee, then it is assumed that they will pay their own expenses, unless they can put up an exceptional circumstance.

With respect to the travel expense, presumably, we make provision for minimal travel of the committee that might be necessary. We have, for example, gone to Montreal on occasion. We have had other samples of travel, but the expenses have been limited, in the extreme. The only other item of expense would be with respect to witnesses who we call.

I think, therefore, that there should be some provision for travel in the budget as opposed to having to appear before the Internal Economy Committee for a supplementary amount, but that amount should be reasonable. This amount is not an extraordinary sum for travel.

Senator Bonnell: Mr. Chairman, I believe that this item would be best left with you, and your steering committee can come back later with a budget. In my view, before an administrative assistant, a research officer or anyone is hired, the committee ought to know what it is going to study so that an expert in that field can be located. Perhaps this figure would not be enough for that particular person. After the committee decides what it is going to study, it can then estimate the finances needed to carry that action forward, after which a budget can be submitted to the Internal Economy Committee. It would then be a budget that you can defend; you can give to the Committee on Internal Economy your reasons for needing those specific amounts.

It is very difficult to defend a budget when you do not know who you are going to hire, what you are going to study or where you are going to travel, if you are going to travel.

Senator Frith: I will withdraw my motion, Mr. Chairman.

Senator Riley: Mr. Chairman, I was only going to say that occasionally somebody will request in writing an opportunity to make representations to a committee, as happened in the case of the CSIS. We paid the expenses of those witnesses because we wanted to hear the *viva voce* evidence; we wanted to know more than what they had submitted in writing. Perhaps we could have a provision whereby the expenses of a witness can be paid where it is the preference of the committee that it wishes to hear representations orally in addition to those made in writing.

[Traduction]

budgets, s'est entendu pour que les budgets présentés n'aillent pas au-delà de l'année financière.

Deuxièmement, comme l'a dit le sénateur Frith, la règle veut que nous n'offrions pas de défrayer les témoins de leurs dépenses à moins que nous les ayons convoqués. C'est un domaine qui a été entouré d'une certaine confusion par le passé, certains comités acquittant les dépenses des témoins qui avaient eux-mêmes demandé à venir témoigner. C'est une chose qui ne doit pas se reproduire. Les personnes qui demandent à témoigner devant le Comité doivent s'attendre à devoir assumer leurs propres dépenses, à moins de circonstances exceptionnelles.

Pour ce qui est des frais de déplacement, nous devons vraisemblablement prévoir un minimum de déplacements pour les membres du Comité. Nous sommes, par exemple, allés à Montréal à l'occasion. Nous avons fait d'autres déplacements, mais les dépenses ont été très minimes. Le seul autre poste de dépenses concernerait les témoins que nous convoquons.

Ainsi, je crois que nous devrions prévoir au budget un certain montant pour les déplacements, au lieu de devoir nous présenter devant le Comité de la régie intérieure pour obtenir des sommes supplémentaires, mais il devrait s'agir d'un montant raisonnable. Or, le montant prévu au titre des déplacements n'est pas exorbitant.

Le sénateur Bonnell: Monsieur le président, j'estime que le mieux serait de vous laisser le soin de décider de ce poste de dépenses et d'attendre que votre comité directeur revienne devant nous avec un budget. A mon avis, avant qu'il n'embauche un adjoint administratif, un chargé de recherche ou qui que ce soit, le Comité devrait déterminer ce qu'il va étudier de manière à pouvoir retenir les services d'un spécialiste du domaine. Peut-être ce montant ne suffira-t-il pas à retenir les services de cette personne. Une fois qu'il aura décidé du sujet à étudier, le Comité pourra alors estimer les montants dont il aura besoin pour mener à bien son étude, après quoi il pourra soumettre un budget au Comité de la régie intérieure. Ce budget, vous seriez alors en mesure de le justifier; vous pourriez expliquer au Comité de la régie intérieure les raisons pour lesquelles nous avons besoin de ces sommes précises.

Il est très difficile de défendre un budget quand on ne connaît ni la personne qu'on va embaucher, ni les sujets qu'on va étudier, ni les endroits où on va être appelé à se déplacer, éventuellement.

Le sénateur Frith: Je retire ma motion, monsieur le président.

Le sénateur Riley: Monsieur le président, je voulais seulement dire qu'il arrive à l'occasion que quelqu'un demande par écrit à comparaître devant un comité, comme ce fut le cas de la SCSJ. Nous avons défrayé ces témoins de leurs dépenses parce que nous voulions entendre de vive voix leur témoignage; nous voulions aller avec eux au-delà de ce qu'ils nous avaient présenté par écrit. Peut-être pourrions-nous prévoir une disposition qui nous permettrait d'acquitter les dépenses d'un témoin lorsque le Comité juge qu'il serait préférable de compléter le mémoire par un exposé oral.